

ISLE - CIOI

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 2021-16 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 25/08/2021

Objet : Renouvellement de la convention SHAKE@DO87

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Culture

Date de télétransmission : 31/08/2021 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2021-16.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20210825-2021-16-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 31/08/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt et un, le mercredi vingt-cinq Août, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 16 Août 2021.  
*Objet : Renouvellement de la convention SHAKE@DO87.*

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, Mme Emilie RABETEAU, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL.

Excusés : Mme Cécile FADAT, Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Mme Céline Jallais donne pouvoir à Mme Emilie Rabeteau.  
Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance

|             | Titulaires | Suppléants |
|-------------|------------|------------|
|             | 6          | 6          |
| Présents    | 5          | 2          |
| Votants     | 6          | -          |
| Pour        | 6          | -          |
| Contre      | -          | -          |
| Abstentions | -          | -          |

Le Président explique qu'il convient de renouveler la convention pour le dispositif de paiement par SHAKE@DO87 pour les adhérents du CIOL disposant de ce moyen de paiement.  
Cette convention est reconduite tacitement sur une période de 4 ans et à renouveler via la signature d'une convention au bout de cette période.  
La dernière convention a été signée en 2018, le CIOL a reçu une proposition de renouvellement ainsi qu'un contrat de convention de la part du département.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à la majorité absolue des membres présents le renouvellement de la convention SHAKE@DO87 et autorise le Président à signer tous les documents en conséquence.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.  
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité  
Effectuée le ;

**31-08-2021**

Isle, le 26 Août 2021  
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

